



## COMMUNIQUE DU SECRETARIAT DU COMITE D'ENTREPRISE EUROPEEN D'ENGIE

---

Paris, le 2 Novembre 2021

### *PREAMBULE*

*Le 23 juin 2021, le Comité d'Entreprise Européen d'ENGIE, consulté sur le plus important projet de réorganisation du Groupe ENGIE depuis la fusion entre Gaz de France et Suez, a adopté un avis unanime négatif.*

*La création d'EQUANS, avec l'objectif annoncé de vendre l'ensemble des activités multi services, s'inscrit dans la continuité de la politique de cessions du Groupe ENGIE, pour financer les investissements et le dividende. Le Comité d'Entreprise Européen s'est exprimé sur les risques sociaux et les conséquences qui pèseraient à court et moyen terme sur les 75000 travailleurs concernés dans le Monde dans le cas d'une sortie du Groupe ENGIE. Du point de vue économique, le Comité d'Entreprise Européen a estimé au regard des perspectives de croissance qui s'annoncent, que le maintien d'EQUANS au sein du Groupe ENGIE serait plus cohérent et permettrait de conserver une complémentarité des activités et une offre de services unique et complète dans la transition énergétique.*

*Parallèlement et pour anticiper sur le processus de vente annoncé, le Comité d'Entreprise Européen a formalisé un ensemble de demandes d'engagements du point de vue industriel et social à l'attention des futurs candidats repreneurs, en demandant le positionnement de chacun sur les sujets. L'objectif est d'être en mesure d'évaluer les projets des candidats, les sensibiliser sur les attentes des salariés d'EQUANS en Europe notamment, obtenir des garanties sur les engagements pris au travers d'un accord entre les partenaires sociaux et le repreneur, indépendamment du contrat de vente conclu avec ENGIE.*

*Le 8 septembre 2021, les membres du secrétariat du Comité d'Entreprise Européen ont rappelé à la direction du Groupe ENGIE que le Comité d'Entreprise Européen entendait prendre toute sa place dans la séquence de dépôt des offres des candidats. Il a été demandé à la direction du Groupe de permettre et faciliter aux membres du Comité d'Entreprise Européen la prise de connaissance des éléments leur permettant d'apprécier la portée des projets de chaque candidat et d'en mesurer l'impact pour les salariés.*



*Le 30 septembre 2021, un cadre méthodologique exceptionnel a été proposé au secrétariat du Comité d'Entreprise Européen avec pour objectif de permettre au secrétariat de rencontrer et auditionner les candidats au rachat partiel ou total d'EQUANS. Il a été convenu que seul le secrétariat pourrait élaborer, avec l'appui de ses experts, un document de synthèse des candidatures présentées.*

*Ce document de synthèse est établi à l'attention des membres du Comité d'Entreprise Européen et de sa Présidente pour leur parfaite information. Il se compose de deux documents distincts qui permettent d'avoir une appréciation comparative, d'une part un document « Réponses des candidats sur les demandes de garanties sociales » sur les réponses précises apportées par les candidats pour chaque demande du Comité d'Entreprise Européen formulée le 23 juin 2021, d'autre part un document « Note de synthèse sur les candidatures au rachat d'EQUANS », permettant d'approfondir les projets des candidats en toute objectivité.*

° ° ° ° °

Le présent communiqué du secrétariat du Comité d'Entreprise Européen propose une approche commentée des principaux points clés à la suite des auditions et à la restitution des compléments de réponses adressés par écrit par chaque candidat.

### **1/ Sur l'audition des candidats :**

L'audition des candidats par le secrétariat du Comité d'Entreprise Européen, assisté du cabinet d'experts Secafi, a permis d'appréhender les projets des repreneurs dans leurs dimensions industrielles, sociales et financières. Ces auditions ont aussi permis de pointer les risques inhérents aux différents projets et les insuffisances des offres à ce stade du processus.

### **2/ Sur la trajectoire attendue d'EQUANS dans les prochaines années :**

La rentabilité attendue est forte. La pression sur les équipes pour délivrer les résultats sera très importante, facteur préoccupant pour les salariés, leurs conditions de travail et les garanties sociales, et ce, quel que soit le repreneur éventuel. Des méthodes de travail vont changer, des modifications de l'environnement de travail vont se produire. C'est loin d'être un projet de « simple reprise ».

Plus le prix de vente sera élevé, plus le retour sur investissement sera difficile à obtenir et pourra entraîner des conséquences négatives pour les conditions d'emploi et de travail des salariés. D'où la forte vigilance du secrétariat du Comité Européen sur les engagements sociaux.



### **3/ Sur les principales caractéristiques des offres :**

Les projets présentés sont assez différents selon qu'ils émanent des industriels, Bouygues et Eiffage, ou du fonds d'investissement Bain Capital.

Les projets des deux industriels français, Eiffage et Bouygues, ont pour axe prioritaire l'intégration d'EQUANS dans leur Groupe, avec comme objectifs le redressement des marges, la densification de leur présence en Europe et l'élargissement des offres de spécialité.

Ces deux projets se distinguent en matière d'ambition géographique, avec une ambition d'abord européenne pour Eiffage et plus large pour Bouygues.

Le projet de l'investisseur Bain Capital est avant tout un projet de croissance, en Europe et surtout aux Etats Unis. L'ambition est de faire d'EQUANS un leader mondial. Le projet a pour objectifs prioritaires le redressement des marges, le renforcement des positions d'EQUANS en Europe et le développement rapide de sa présence aux Etats-Unis. Ce projet a une composante de croissance externe pour EQUANS beaucoup plus importante que les projets des deux industriels.

### **4/ Sur les risques des projets :**

EQUANS représente une acquisition importante, avec dès lors un questionnement sur :

- le modèle économique et financier de l'opération
- la stabilité des périmètres actuels d'EQUANS
- la pérennité de l'actionnariat à moyen/long terme

et ce, quel que soit le repreneur.

Les groupes Bouygues et Eiffage sont déjà présents dans les métiers d'EQUANS. Cette situation engendre deux risques spécifiques pour les salariés d'EQUANS :

- La mise en œuvre de synergies se traduisant par la suppression de doublons dans les organisations, en particulier dans les fonctions support et dans les territoires où chaque acteur est déjà présent.
- Le contrôle des autorités de la concurrence qui, au regard de la complexité de l'opération, nécessitera un temps d'examen long de plusieurs mois et fera planer pendant toute cette période le risque de se voir imposer la cession de certaines activités dans les territoires où l'addition des parts de marché des deux acteurs dans une même activité serait jugée excessive. Ce risque est toutefois jugé faible par les candidats et par ENGIE.



Du côté du fonds d'investissement, la logique financière de l'opération et l'introduction en bourse d'EQUANS prévue à l'horizon de 3 à 5 ans engendrent un double risque :

- La prise de contrôle durable d'EQUANS par des investisseurs ne disposant pas d'ancrage en France ou en Europe, et donc éloignés des intérêts des salariés européens, très majoritaires aujourd'hui.
- La maximisation de la création de valeur au bénéfice de l'actionnaire avec un trop faible partage des fruits de la croissance avec les salariés.

## 5/ Sur les améliorations attendues dans les offres fermes suite aux auditions :

### ▪ Pour les trois candidats :

- **Un renforcement significatif des engagements sur la stabilité du périmètre repris, à la fois en termes de durée et de part de chiffres d'affaires « inaliénable ».** Le seuil de 90% aujourd'hui proposé ne constitue pas une protection suffisante et permet de facto la vente de nombreuses entités juridiques sur le périmètre européen. La rédaction actuelle de la clause par les différents candidats affaiblit les engagements pris au sujet des départs contraints, car elle permet la vente pure et simple de sociétés et d'activités.
- **Des engagements précis et quantifiés sur le partage de la création de valeur avec les salariés au cours des 5 prochaines années,** quels que soient les outils utilisés (actionnariat salarié, abondement unilatéral, actions gratuites, partage des plus-values...). Car, à l'occasion du rachat d'EQUANS, tous les candidats espèrent une augmentation de la valeur (soit de la valeur d'EQUANS, soit de la valeur de leur groupe). **L'engagement de redistribution à tous les salariés d'EQUANS de 10% de la valeur créée est attendu.** Ce partage constituera un élément essentiel de la motivation des salariés et un puissant facteur d'attractivité d'EQUANS dans une période de tension sur les emplois.
- **La contractualisation des engagements sociaux** dans un accord entre a minima l'acquéreur et les partenaires sociaux, de telle sorte que cet accord soit juridiquement opposable. Il s'agit concrètement de formaliser l'ensemble des engagements pris (dont tout ou partie sera probablement dans le contrat de vente (SPA) dans un accord spécifique afin que les engagements ne soient pas uniquement pris entre ENGIE et le repreneur, mais aussi entre le repreneur et les représentants du personnel.



▪ **Pour les candidats industriels :**

- **Le chiffrage des synergies attendues** dans le cadre du rapprochement des activités et l'impact prévisible sur l'emploi dans les différents pays.

▪ **Pour le fonds d'investissement :**

- **La constitution du capital du futur EQUANS avec un « noyau dur » d'investisseurs institutionnels français**, et avec une place significative pour des investisseurs publics, de nature à garantir la stabilité du capital à long terme et l'ancrage des centres de décision d'EQUANS en France, en tenant compte du fait qu'ENGIE n'a pas vocation à rester au capital à long terme.
- **La représentation des salariés au Conseil d'Administration ou Conseil de surveillance de la holding** de reprise dès le closing, pour permettre aux représentants des salariés de siéger dans l'instance de gouvernance du Groupe aux côtés des représentants des actionnaires.

Par ailleurs, nous notons que les garanties de 5 ans sur l'emploi proposées par les candidats sont des avancées notables. Toutefois, les représentants du personnel ne peuvent adhérer à une différenciation de cet engagement selon les pays en Europe. Pour le Comité d'Entreprise Européen cet engagement doit couvrir l'ensemble du périmètre européen.

## **En conclusion**

Le secrétariat du Comité Européen d'ENGIE maintient et confirme le constat établi dans l'avis du Comité d'Entreprise Européen le 23 juin 2021 sur le fait que **la vente d'EQUANS n'est pas une bonne option pour le Groupe ENGIE avec la perte de 2/3 de l'activité Services qui pourtant gagne de l'argent, et la perte de près de la moitié de ses effectifs. De plus, la vente est porteuse de risques pour les salariés d'EQUANS qui pourront, selon le candidat retenu, être confrontés à l'impact des synergies, des ventes partielles, des pressions sur les coûts, le tout ayant des incidences directes sur l'emploi et les politiques sociales.**



Ce choix de procéder à la vente est d'autant plus préoccupant pour ENGIE qu'il ressort des différentes auditions des candidats que l'activité vendue est attendue en forte croissance pour les prochaines années.

Le processus de vente étant malgré tout engagé, le secrétariat du Comité d'Entreprise Européen tient à rappeler son rôle de veille et d'alerte de maintien des garanties sociales pour l'ensemble des salariés. Son rôle n'est pas de se prononcer en faveur ou en défaveur de tel ou tel candidat mais de demeurer un acteur central pour préserver et favoriser des garanties sociales de haut niveau.

**A ce stade, les garanties sociales proposées par les candidats sont de niveaux inégaux.**

**La question de la stabilité du périmètre du futur EQUANS reste insuffisamment traitée dans les réponses des candidats**, d'autant que pour les dossiers des industriels, le délai de traitement des autorités de la concurrence rendra quasi caduque la réalité de l'engagement proposé à ce stade par les deux candidats.

**Le secrétariat du Comité d'Entreprise Européen réitère donc auprès des décideurs concernés sa demande forte que le niveau final des garanties sociales qui seront proposées et son engagement formel d'acter ces dispositions avec les partenaires sociaux, soient des éléments essentiels quant au choix du repreneur.**

Enfin, le secrétariat du Comité d'Entreprise Européen rappelle également sa vigilance sur la future propriété du capital d'EQUANS et sur l'ancrage français et européen de son capital. Pour les deux candidats industriels, ce point est évidemment acté. Pour le fonds, le secrétariat du Comité d'Entreprise Européen d'ENGIE a bien noté les pistes évoquées pour favoriser cet ancrage, pistes qui demanderont à être précisées, avec notamment la présence significative d'un investisseur public.

**Le secrétariat invite les membres du Comité d'Européen d'ENGIE à demeurer vigilants sur l'ensemble de ces points et à intervenir autant que de besoin dans la suite du processus.**